ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/22-951-1469 du 05/12/2022

APPEL A CANDIDATURES - CONSEILLER(ERE) D'EDUCATION POPULAIRE ET DE JEUNESSE (CEPJ) - CONSEILLER (ERE) EN CHARGE DE LA PROTECTION DES MINEURS ET DE LA CONTINUITE EDUCATIVE - DSDEN DU VAR - TOULON

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires CEPJ ou de catégories A ou A+

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste suivant est vacant à compter du 1er janvier 2023.

- Conseiller (ère) d'éducation populaire et de jeunesse et de jeunesse.
Le poste est localisé à Toulon (Var)
Ce poste a fait également l'objet d'une publication sur la PEP.

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le 12 décembre 2022 par voie électronique à :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques

FICHE DE POSTE

Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ)

Conseiller en charge de la protection des mineurs et de la continuité éducative

I. Description du poste

- Fonction à assurer : développer, engager, protéger
- Grade souhaité : CEPJ ou tout corps de catégorie A ou A+
- Statut du poste : Vacant au 1er janvier 2023
- Nature du poste : Titulaire
- Nombre de personnes encadrées : 0
- Conduite de projets : oui

II. Régime indemnitaire :

- NBI : 0
- Groupe IFSE et montant mensuel en euros : SO
- Poste logé : non

III. Implantation géographique :

- Localisation du poste : Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Var - DSDEN du var
- Lieu d'affectation : Toulon (Var)
- Service d'affectation : SDJES 83

IV. Environnement de l'emploi :

Conformément au décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020, notamment son article 8, le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), service de la direction des services départementaux de l'éducation nationale composante (DSDEN) du Var est compétent en matière de politiques relatives à la jeunesse, aux sports, à la vie associative, à l'engagement civique et à l'éducation populaire.

A ce titre, il met en œuvre dans le département les politiques relatives :

- Au service civique, à la réserve civique et au service national universel.
- A la promotion, au développement, à l'organisation, à l'accès et au contrôle des activités physiques et sportives, au développement maîtrisé des sports de nature, à la prévention des incivilités et à la lutte contre la violence dans le sport.
- A la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et à la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis ;
- A l'animation des actions en faveur de l'engagement, de l'initiative, de l'expression, de l'information, de l'autonomie et de la mobilité internationale de la jeunesse ;
- Au développement et à l'accompagnement de la vie associative, du bénévolat et du volontariat ainsi qu'à la promotion de l'éducation populaire aux différents âges de la vie.

Par ailleurs, le SDJES concourt :

- A la programmation des équipements sportifs ;
- A l'insertion professionnelle des jeunes ;

- A la formation, à la certification et à l'observation des métiers dans les domaines des sports, de la jeunesse et de l'éducation populaire ;
- Au soutien à l'emploi dans les domaines des sports, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Le préfet de département, pour les missions relevant de sa compétence, dispose d'une autorité fonctionnelle sur le SDJES.

Le SDJES compte 18 agents.

V. Description de la fonction :

Organiser et participer à la campagne de contrôle ; mise en œuvre de la police administrative

Élaborer un plan annuel de contrôle : Identification des structures à contrôler, collecte des signalements…)

Mettre en œuvre et Coordonner le plan de contrôle
-Définir les périodes de contrôles.
-Construire les outils opérationnels et les documents.
-Organiser des réunions opérationnelles.
-Assurer le suivi de l'ensemble des contrôles effectués.

Organiser le suivi des organisateurs et des animateurs ayant fait l'objet d'un signalement, d'une visite présentant des manquements importants ou d'un accident grave.
-Participer à l'enquête administrative dès lors qu'il y a signalement, manquement, injonction ou accident.
-Organiser les contres visites pour vérifier la mise en conformité dès lors qu'il y a injonction.
-Participer à la mise en place de procédures de police administrative.
-Participer au plan de contrôle

Assurer la prévention, l'information et le conseil
-Assurer la veille sur l'évolution réglementaire et diffuser l'information.
-Informer le public et accompagner les professionnels, les services jeunesse municipaux.
-Détecter les besoins en formation, pour orienter, informer et conseiller les responsables des structures.

Continuité éducative
- Contribuer à la mise en œuvre de la continuité éducative dans le département.
- Assurer la cohérence territoriale des politiques destinées à la jeunesse en matière d'éducation populaire et d'engagement
- Assurer le suivi et le co-pilotage des PEDT, le plan mercredi, les vacances apprenantes et tous outils ou dispositifs destinés à faire vivre la continuité éducative

VI. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :

Connaissances :

- Cadre légal et réglementaire du domaine d'intervention
- Méthodologie de l'inspection et du contrôle
- Procédures juridiques de l'inspection et du contrôle
- Référentiels et bonnes pratiques afférentes au domaine d'intervention Cadre institutionnel des partenaires et des politiques sportives

Savoir-faire :
- Animer une équipe
- Analyser et maîtriser les risques
- Rédiger et assurer la sécurité juridique des écrits
- Organiser une veille juridique
- Organiser la mobilisation des ressources

Savoir être :

- Faire preuve de rigueur, de précision et de fiabilité
- Travailler en équipe pluridisciplinaire
- Représenter l'Etat
- Faire preuve de discrétion professionnelle
- Faire preuve de discernement et de maîtrise de soi
- Disponibilité
- Autonomie

VII. Contraintes particulières :

Périodes de forte activité, disponibilité, déplacements sur tout le département, et de manière ponctuelle en région et sur le territoire
Participation aux astreintes de sécurité/ Grande amplitude horaires.

Procédure pour candidater :

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon, et des trois dernières évaluation professionnelles doivent être adressés dans un délai de 15 jours suivant la présente publication, par la voie hiérarchique, à la DIEPAT par courriel à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr, sgia83@ac-nice.fr et Sébastien BORREL, chef du service SDJES 83, sebastien.borrel@ac-nice.fr et la cheffe adjointe du service Peggy FROGER peggy.froger@ac-nice.fr

Pour de plus amples informations sur le poste, prendre contact avec : Sébastien BORREL, chef du service SDJES 83, sebastien.borrel@ac-nice.fr ou la cheffe adjointe du service Peggy FROGER peggy.froger@ac-nice.fr